

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



SAINTE-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

• LE DICRIM ? QU'EST-CE QUE C'EST ?.....4

• DÉFINITION DES RISQUES MAJEURS.....5

• L'ALERTE.....7

Connaître les moyens d'alerte.....7

• LE KIT D'URGENCE.....9

• LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE SAINT-MANDÉ.....10

A - Les risques naturels.....10

- Le risque de mouvement de terrain.....10
- Les glissements de terrain10
- Les affaissements et les effondrements liés aux anciennes carrières11
- L'inondation par remontées de nappes phréatiques.....13

B - Les risques climatiques.....16

- Orages - vents violents.....16
- Le grand froid, neige et verglas.....18
- La canicule.....20

C - Les risques technologiques.....22

- Le risque de sols pollués ou potentiellement pollués.....22
- Le risque de transport de matières dangereuses.....23
- Le risque nucléaire.....28
- Le risque engins résiduels de guerre.....31

D - Les risques sanitaires.....32

- Le risque de pollution atmosphérique.....32
- Le risque intoxication au monoxyde de carbone.....33
- Le risque arboviroses.....35
- Focus sur le covid-19.....37

E - Les risques domestiques et sociétaux.....38

- Le risque de noyade.....38
- Le risque de défenestration.....40
- Le risque d'incendie domestique.....41
- La menace terroriste.....43

POUR ALLER PLUS LOIN.....45

NUMÉROS UTILES.....46

EN CAS D'URGENCE....47

Chers Saint-Mandéens, Chères Saint-Mandéennes,

Nous avons à cœur de veiller à votre sécurité et à votre bien-être. C'est dans ce cadre que nous vous présentons aujourd'hui le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le DICRIM est un outil essentiel pour notre commune. Il a pour vocation de vous informer sur les risques majeurs auxquels notre ville peut être exposée, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou encore sanitaire.

Saint-Mandé est une ville dynamique et attractive, mais comme toute commune, elle n'est pas à l'abri de certaines menaces. Orages, canicules, risques technologiques, pandémies – ces éventualités nécessitent que nous soyons tous conscients et prêts à réagir de manière adéquate.

Ce document a été élaboré avec soin et rigueur par nos services, en collaboration avec les autorités compétentes. Il réunit des informations précieuses sur les mesures de prévention à adopter, les comportements à suivre en cas de crise et les ressources disponibles pour vous aider à faire face à ces situations.

Notre priorité est de vous assurer une information claire, accessible et pratique. Nous vous encourageons vivement à lire ce document attentivement, à en discuter avec vos proches et à conserver ces informations dans un endroit facilement accessible. Votre vigilance et votre préparation sont les premières lignes de défense en cas de sinistre.

En étant bien informés et préparés, nous pouvons tous contribuer à renforcer la sécurité dans notre ville.

Avec toute notre considération.



Julien Weil,
Maire de Saint-Mandé
Vice-président
du Conseil
départemental du
Val-de-Marne



Jean-Philippe Darnault,
Adjoint au Maire,
délégué aux ressources
humaines, aux affaires
juridiques et à la
sécurité publique



LE DICRIM ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document de sensibilisation et de prévention destiné au grand public. Il répond à une obligation réglementaire et allie connaissance du risque et préparation à la gestion de crise. Il vise à faire connaître aux citoyens les risques majeurs de leur commune et comment s'y préparer et y faire face.

Qu'est ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document de planification opérationnelle permettant de guider la commune en situation de crise. Il est obligatoire pour les communes présentant des risques naturels ou technologiques majeurs. Les communes soumises à un PCS doivent posséder un DICRIM.



DÉFINITION DES RISQUES MAJEURS

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement naturel ou relatif à l'activité humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et nécessiter une réaction adaptée des pouvoirs publics pour protéger les populations.

Un risque majeur peut être d'origine **naturelle, technologique** ou **anthropique**. Pour qu'il y ait un risque, il doit à la fois exister un aléa (l'inondation par exemple) et un enjeu, une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux sont forts.

Il existe une multitude de risques. Certains sont prévisibles quand d'autres ne le sont pas. Certains peuvent se produire subitement quand d'autres mettent des heures voire des jours à se concrétiser. Chaque territoire est soumis à des risques variés, qu'il convient de connaître.

Ce sont les services de la Préfecture du Val-de-Marne qui identifient les risques majeurs pour l'ensemble des communes du département dont Saint-Mandé.

En cas d'événement majeur, il est nécessaire que **chaque citoyen soit préparé et soit le plus autonome possible** pour que les services d'urgence et de secours puissent consacrer leurs moyens à ceux qui en ont le plus besoin.

Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

EN SAVOIR PLUS

- L'article L.125-2 du Code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Les articles R.125-9 à R.125-14 du Code de l'environnement précisent le contenu, la forme et la diffusion de cette information.



Connaître les moyens d'alerte

Les dispositifs d'alerte informent la population d'un danger immédiat pour l'activité humaine. Ils sont utilisés en fonction des types d'évènements. Il existe différents moyens d'alerte sur le territoire Saint-Mandéen, dont :

- **Les panneaux d'affichage** : 11 panneaux d'affichage administratif peuvent accueillir un affichage spécifique d'alerte en cas de risque non soudain.
- **Les panneaux lumineux** : 3 panneaux lumineux à messages variables sont implantés sur la commune pouvant également contribuer à la diffusion de l'alerte.
- **Les véhicules sonorisés** : 3 véhicules de la Police municipale équipés de haut-parleurs, peuvent sillonner la ville pour diffuser une alerte rapide et sectorisée.
- **Le porte-à-porte par les agents de la Police Municipale** : C'est 36 agents 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 qui peuvent être réquisitionnés pour alerter physiquement habitant par habitant d'un danger imminent. Souvent pratiqué dans les petites communes.
- **Les médias (radio, télévision, etc)** : les médias se feront le relais des consignes de sauvegarde.
- **Le site internet de la ville** : de l'information est intégrée au site internet de la ville (www.saintmande.fr) afin de prévenir d'un risque majeur, de suivre son évolution, de donner les consignes, etc. Lors de la survenance d'un risque majeur, les agents concernés mettront le plus rapidement possible une annonce d'alerte en ligne décrivant les mesures de sauvegarde à prendre

en fonction du risque encouru.

- **Les réseaux sociaux** : ce moyen d'alerte permet de poster des informations en temps réel sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook et X) de la ville visant à prévenir et informer les citoyens.

- **L'application mobile Saint-Mandé en poche.**

- **L'envoi de SMS** : un envoi de sms aux familles Saint-Mandéennes inscrites sur les listes de l'Espace Citoyen.

- **Le dispositif Fr Alerte** : ce nouveau dispositif de l'État utilise le cell-broadcast et les SMS géolocalisés afin d'alerter et d'informer instantanément l'ensemble des téléphones connectés dans un espace donné.

EN CAS D'ALERTE

- Je me mets à l'abri et je ferme les portes et fenêtres.
- J'écoute la radio et j'applique les consignes des autorités.
- J'évite de téléphoner.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, les établissements scolaires sont préparés.



LE KIT D'URGENCE

Il est recommandé de constituer un kit d'urgence que l'on soit amené à rester chez soi ou à évacuer. En cas d'évacuation, il permet de s'assurer de ne rien oublier.



Placez ce sac dans un endroit facile d'accès, vérifiez le contenu régulièrement, en particulier les dates de péremption. Remplacez les piles et en cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner.



LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE SAINT-MANDÉ

A - Les risques naturels

Un risque naturel implique l'exposition des populations humaines et de leurs infrastructures à un événement catastrophique d'origine naturelle.

- **Le risque de mouvement de terrain**

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses. Ils présentent parfois un danger pour les personnes et les biens. Leurs dommages peuvent avoir des conséquences socio-économiques considérables.

- **Les glissements de terrain**

Ils se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain qui se déplacent le long d'une pente. Des coulées boueuses peuvent y être assimilées.

L'ensemble de la commune de Saint-Mandé est classée en zone modérée selon le site géorisques.

Se préparer

Il est important de prendre conscience du risque de mouvement de terrain autour de chez vous et de vous prémunir au mieux pour y faire face.

AVANT

- Avant la construction de sa maison, se renseigner sur la présence d'argile dans les sols et se référer aux recommandations du Ministère en charge de l'Environnement ;
- Se renseigner en mairie sur l'existence d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) de terrain ;
- Détecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés. En informer les autorités.

PENDANT

- S'informer : écouter la radio, les premières consignes sont données par Radio-France ;
- S'éloigner de la zone dangereuse et ne pas revenir sur ses pas ;
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- Penser aux personnes âgées et à mobilité réduite ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

APRÈS

- S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités ;
- S'éloigner des points dangereux ;
- Informer les autorités de tout danger observé.

LES BONS RÉFLEXES

- Je m'éloigne de la zone de danger, et si besoin j'évacue le bâtiment ou je m'abrite sous un meuble solide,
- J'écoute la radio et j'applique les consignes des autorités,
- Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.

• L'inondation par remontées de nappes phréatiques

Ce type d'inondation est provoqué par la montée du niveau de la nappe phréatique jusqu'à la surface du sol. Si des événements pluvieux exceptionnels surviennent et engendrent une recharge exceptionnelle, le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol et provoquer une inondation «par remontée de nappe».

En cas d'inondation par remontée de nappes, respectez ces consignes individuelles de sécurité :

AVANT

- S'informer des risques (médias, sites Météo-France et Vigicrues) ;
- Préparer un équipement de première nécessité ;
- Mettre hors d'eau les meubles, objets précieux, produits dangereux ou polluants ;
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt de gaz, amarrer les cuves.

PENDANT

- Si l'eau monte : couper sans attendre les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité pour éviter tout risque d'électrocution ou d'explosion ;
- Ne pas utiliser les équipements électriques (ascenseurs, portes automatiques, etc.) ;
- Fermer les poubelles et les mettre dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent ;
- Placer les produits toxiques en hauteur ;
- Ne pas toucher les rongeurs susceptibles de fuir lors d'inondations ;
- N'appeler les secours qu'en cas de réel danger afin de ne

pas saturer les réseaux, ne pas sortir. S'installer en hauteur et n'évacuer les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques. Les secours sauront plus facilement où trouver les personnes qui restent à l'abri.

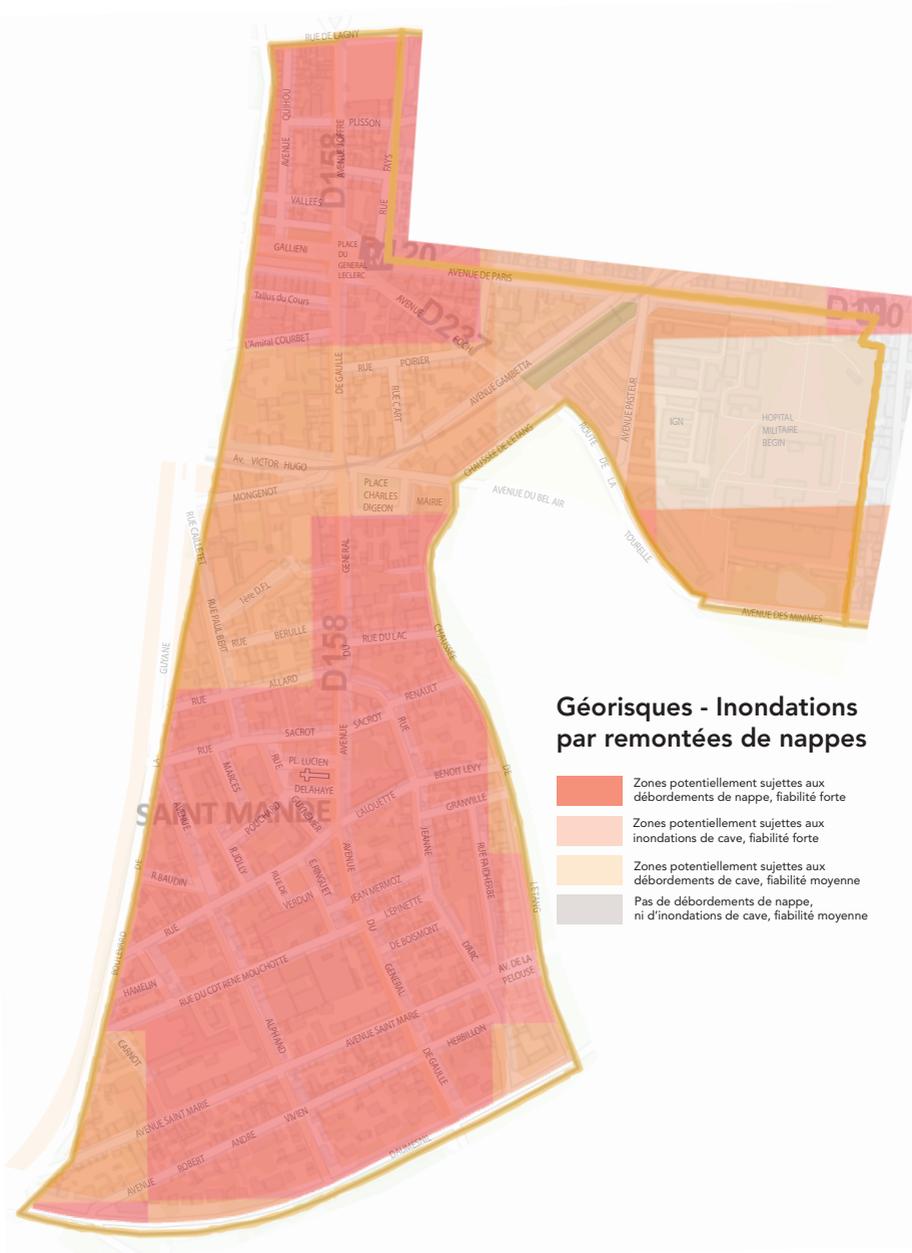
- Garder avec soi le matériel de première nécessité : réserve d'eau et d'aliments, lait pour nourrissons, papiers importants, médicaments, ordonnances et carnets de santé, poste radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable, vêtements chauds et couvertures.
- Prendre des nouvelles de ses proches par téléphone ;
- Ne surtout pas utiliser son véhicule ;
- N'entreprendre une évacuation que si on en reçoit l'ordre des autorités ou si on y est forcé par la crue ;
- Ne jamais retourner chercher un objet oublié dans un lieu inondé ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni dans un tunnel : 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule.

APRÈS

- Une habitation qui a été inondée n'est plus saine : il faut la nettoyer, la désinfecter et la faire sécher. Prévoir avant d'occuper à nouveau les lieux, la réalisation d'un diagnostic de sécurité de l'habitat portant sur les risques d'incendie ou d'électrocution ;
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche ;
- Ne consommer l'eau du robinet qu'après s'être assuré qu'elle est potable ;
- Chauffer dès que possible.

EN SAVOIR PLUS

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque d'inondation, n'hésitez pas à consulter : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19150_plaquette-inondation_light_interactif.pdf



Géorisques - Inondations par remontées de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité forte
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité forte
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de cave, fiabilité moyenne
- Pas de débordements de nappe, ni d'inondations de cave, fiabilité moyenne

B - Les risques climatiques

Les risques climatiques regroupent l'ensemble des risques liés au climat (orage, tempête...).

• Orages - vents violents

Météo-France prévoit quatre niveaux de vigilance :



Vert : pas de vigilance particulière.



Jaune : soyez attentifs si vous pratiquez des activités extérieures.



Orange : soyez très vigilants, des phénomènes dangereux sont prévus.



Rouge : une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

EN SAVOIR PLUS

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque orage, n'hésitez pas à consulter : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-de-la-rubrique-Ma-securite/Se-protger-en-cas-d-orage>.

Se préparer

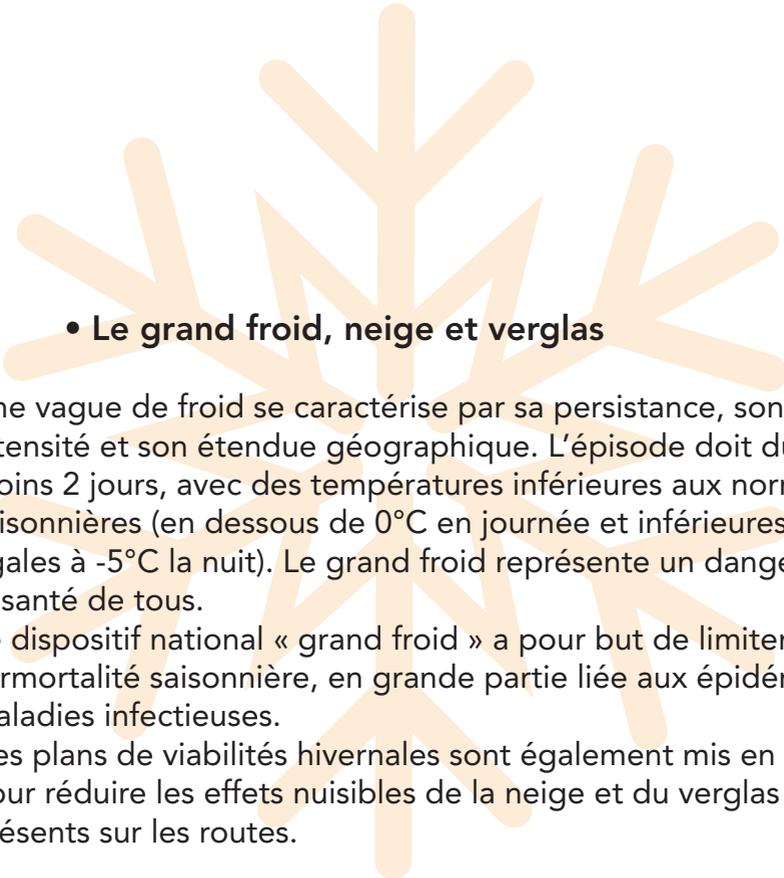
En cas d'orages ou de vents violents,

Protégez votre maison et les biens exposés au vent ;

- Informez-vous : écoutez la radio, les premières consignes sont données par Radio-France ;
- Limitez vos déplacements, ne vous promenez pas dans les parcs ou jardins ;
- Prenez garde aux chutes d'arbres et d'objets ;
- N'intervenez pas sur les toits ;
- Si vous possédez un groupe électrogène alors installez-le à l'extérieur de votre habitation ;
- Fermez toutes les ouvertures, fenêtres et portes de votre habitation et s'en éloigner ;
- Utilisez votre téléphone portable en cas d'urgence plutôt que le téléphone fixe ;
- Évitez de toucher les pièces métalliques de sa maison ;
- Débranchez les appareils électriques pour éviter qu'ils ne soient endommagés ;
- Ne prenez pas de bain ou de douche, n'utilisez pas l'eau courante car la tuyauterie favorise la conduction de l'électricité ;
- En l'absence d'abri, pelotonnez vous au sol, jambes pliées sur soi.
- Retirez vos chaussures si elles contiennent du métal.

LES BONS RÉFLEXES

- J'écoute la radio et j'applique les consignes des autorités,
- Je ne touche pas aux fils électriques tombés par terre,
- Je rentre dans un bâtiment en dur ou je reste chez moi,
- Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.



- **Le grand froid, neige et verglas**

Une vague de froid se caractérise par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode doit durer au moins 2 jours, avec des températures inférieures aux normales saisonnières (en dessous de 0°C en journée et inférieures ou égales à -5°C la nuit). Le grand froid représente un danger pour la santé de tous.

Le dispositif national « grand froid » a pour but de limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses.

Des plans de viabilités hivernales sont également mis en œuvre pour réduire les effets nuisibles de la neige et du verglas présents sur les routes.

EN SAVOIR PLUS

Les risques sanitaires et les mesures de prévention liés au froid sont détaillés sur le site du ministère des solidarités et de la santé : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/risques-sanitaires-lies-au-froid>.

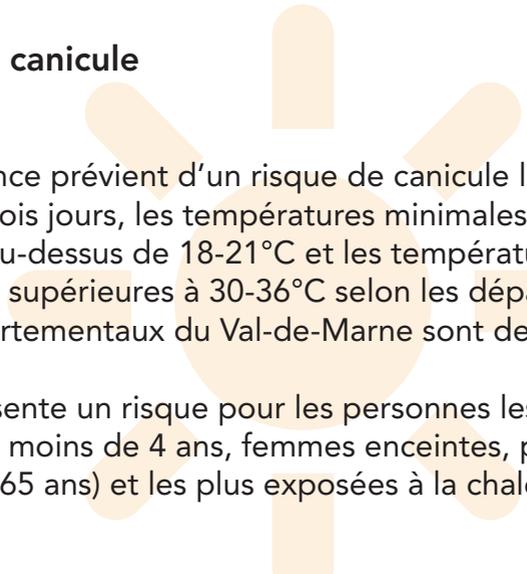
Se préparer

En cas de grand froid, respectez ces consignes individuelles de sécurité :

- Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides ;
- Adoptez un habillement adéquat (imperméable au vent, couvrant la tête et les mains, plusieurs couches) ;
- Évitez les efforts brusques mais demeurez actifs ;
- Si vous possédez un groupe électrogène alors installez-le à l'extérieur de votre habitation ;
- Ne pas utiliser les chauffages à combustion en continu ;
- Appelez le 115 si vous rencontrez un sans-abri en difficulté ;
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.

En cas de neige ou verglas, respectez ces consignes individuelles de sécurité :

- Informez-vous : écoutez la radio, les premières consignes sont données par Radio-France ;
- Limitez vos déplacements ;
- Pour la route, munissez votre véhicule d'équipements spéciaux, emportez des vivres, des couvertures, ses médicaments habituels ;
- Installez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison ;
- Ne pas utiliser les chauffages à combustion en continu.

A large, stylized sun icon in a light orange color, positioned in the background behind the text. It has a central vertical bar and five radiating arms, each ending in a rounded shape.

- **La canicule**

Météo-France prévient d'un risque de canicule lorsque pendant au moins trois jours, les températures minimales, en particulier la nuit, sont au-dessus de 18-21°C et les températures maximales le jour sont supérieures à 30-36°C selon les départements. Les seuils départementaux du Val-de-Marne sont de 21° la nuit et 31° le jour.

Cela représente un risque pour les personnes les plus fragiles (enfants de moins de 4 ans, femmes enceintes, personnes âgées de plus de 65 ans) et les plus exposées à la chaleur.

EN SAVOIR PLUS

- Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque canicule, n'hésitez pas à consulter : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>
- La cartographie des îlots de chaleur est disponible sur le site Internet de Cartoviz : https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=imu.
- Des fiches spécifiques de recommandations à l'attention du public sont disponibles sur le site du Ministère des solidarités et de la santé.

Se préparer

En cas de canicule, respectez ces consignes individuelles de sécurité :

- Ne pas faire d'efforts physiques intenses (sports, jardinage, bricolage) ;
- Ne pas rester en plein soleil ;
- Ne pas consommer d'alcool ;
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur ;
- Porter des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau quand on est à l'extérieur ;
- Prendre des nouvelles de son entourage ;
- Boire beaucoup d'eau ;
- Contacter le SAMU en appelant le 15 en cas d'urgence : grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée, soif et maux de tête.

EN SAVOIR PLUS

- Si vous souhaitez en savoir plus sur les risques climatiques et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site : [meteofrance.com](https://www.meteofrance.com).
- Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site : [gouvernement.fr/risque](https://www.gouvernement.fr/risque).

LES BONS RÉFLEXES

- J'écoute la radio et j'applique les consignes des autorités
- Je mange en quantité suffisante
- J'évite les efforts physiques
- Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115
- Je donne et prends des nouvelles de mes proches
- Je bois beaucoup d'eau et ne bois pas d'alcool
- Je maintiens une maison au frais en cas de canicule et je reste au chaud en situation de grand froid

C - Les risques technologiques

Le risque technologique peut se matérialiser de différentes façons. Il peut concerner un site industriel ou nucléaire, ou le transport de matières dangereuses (TMD). Certains sites sont classés comme des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces sites sont soumis à de nombreuses réglementations pour garantir la protection des populations et des biens.

• **Le risque de sols pollués ou potentiellement pollués**

Les sites et sols pollués se caractérisent par la présence de substances d'origine industrielle dont les caractéristiques physico-chimiques peuvent provoquer des effets directs ou indirects sur la santé. Ces pollutions peuvent aussi résulter de l'héritage industriel ou de mauvaises conditions chroniques d'exploitation.

Dans le passé, le développement industriel ne se préoccupait pas de la pollution des sols ou des eaux souterraines.

EN SAVOIR PLUS

Voir le site géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/accueil-collectivite>.

• Le risque de transport de matières dangereuses

Le risque «transport de matières dangereuses (TMD)» est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

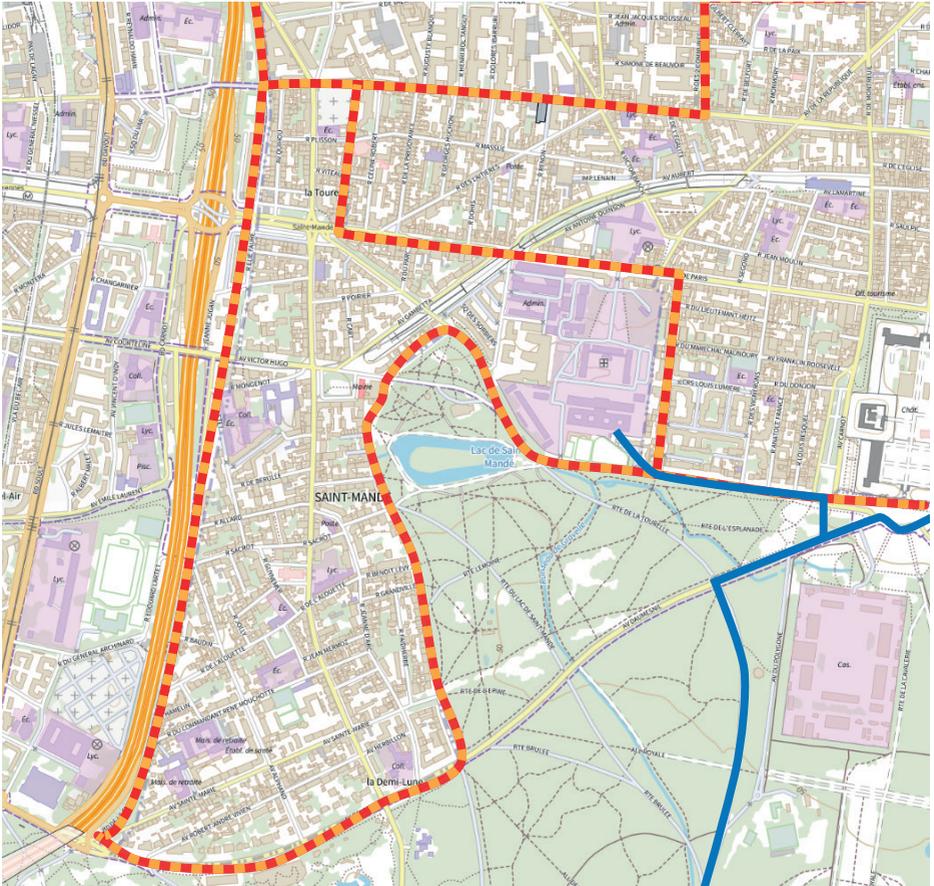
Les matières transportées ou utilisées dans le cadre de certaines activités industrielles peuvent constituer un danger pour la santé humaine, les biens ou l'environnement.

Un accident industriel ou lié au TMD peut avoir les conséquences suivantes :

- Explosion et effet de blast
- Incendie
- Contamination de l'air, de l'eau, des sols
- Dispersion de matières radioactives
- Dégagement de nuage toxique

Les transports de matières dangereuses sont identifiés et peuvent être reconnus par des plaques standardisées, placées sur la cargaison.

Zones concernées :



-  Produits chimiques
-  Hydrocarbures
-  Gaz naturel

La commune de Saint-Mandé est traversée par un réseau de conduites de gaz naturel à haute pression, appelé gazoduc et géré par la société GRT Gaz.

Il y a également des conduites d'hydrocarbures appelées trapil ou pipeline qui traversent certaines zones de la commune.

Le gazoduc se repère par des bornes jaunes portant une plaque «GRT Gaz».

La commune de Saint-Mandé est concernée par un tronçon de canalisation de gaz à haute pression, situé avenue des Minimes, et par un tronçon de canalisation d'hydrocarbure situé sur la partie Sud du boulevard de la Guyane et à l'angle de l'avenue Daumesnil.

EN SAVOIR PLUS

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque industriel, n'hésitez pas à consulter le site irsn.fr. Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site : georisques.gouv.fr.

Se préparer

AVANT

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses.

PENDANT

- Si vous êtes témoin de l'accident : donner l'alerte en précisant si possible :
 - Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
 - Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
 - La présence ou non de victimes ;
 - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement ;
 - Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.
- En cas de fuite de produit, ne pas le toucher ;
- Quitter la zone de l'accident et s'éloigner perpendiculairement à la direction du vent pour s'éloigner d'un possible nuage toxique ;
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et s'y confiner ;
- Pour les habitants d'une zone à risques et en cas de consignes de mise à l'abri, respecter les consignes de confinement : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêter la ventilation et la climatisation, éviter toute flamme ou étincelle, ne pas chercher à joindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur, ne pas encombrer les réseaux téléphoniques nécessaires à l'organisation des secours, ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;
- En cas de consigne d'évacuation, rassembler ses affaires personnelles indispensables, couper le gaz et l'électricité, suivre strictement les consignes données par les services de secours, fermer à clé les portes extérieures, se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé ;

- Dans tous les cas, rester à l'écoute des autorités et respecter leurs consignes délivrées dans les médias, les sites et réseaux sociaux de la Préfecture, du Ministère de l'Intérieur et du Gouvernement.

APRÈS

- Si vous êtes à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio ;
- Ne consommer aucun aliment sans autorisation des autorités.

LES BONS RÉFLEXES

- Je me mets à l'abri et j'évite de m'exposer aux produits chimiques.
- J'écoute la radio et j'applique les consignes des autorités.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

• Le risque nucléaire

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir :

- lors d'accidents de transport (des sources radioactives intenses sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau voire avion) ;
- lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ;
- en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

Deux installations nucléaires sont à 20km de la commune :

- Les sites du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives situés à Fontenay-aux-Roses.

EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques nucléaires, vous pouvez également consulter le site : <https://www.georisques.gouv.fr/accueil-collectivite>

Se préparer

Face au risque nucléaire, respectez ces consignes individuelles de sécurité :

AVANT

- Préparez votre « kit d'urgence », avec des affaires de première nécessité (photocopie de vos papiers d'identité, vos papiers personnels, vos traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et de la boisson, une radio à pile et des piles de rechange).

PENDANT

- Mettez-vous, le plus rapidement possible, à l'abri dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation ;
- Ne touchez pas aux objets (à son véhicule notamment), aux aliments, à l'eau ;
- S'il pleut, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie (parapluie, chaussures, manteau, imperméable...) ;
- Tenez-vous informé ;
- Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics (sur la prise d'iode notamment) diffusées par les médias, (France Bleu, France Info, France Télévisions...), le site internet et les comptes de la préfecture du Val-de-Marne sur les réseaux sociaux ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques en milieu scolaire et périscolaire ;
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur.

APRÈS

- Les pouvoirs publics prendront en charge la population susceptible d'avoir été exposée aux rejets radioactifs et lui fera passer des examens médicaux afin de déterminer la dose reçue ;
- Informez-vous et signalez-vous notamment auprès des centres d'accueil et d'information du public (CAI) mis en place dans la commune ;
- Consommez en priorité les denrées alimentaires stockées au domicile et informez-vous (CAI, numéro vert) sur les lieux d'approvisionnement ;
- Ne consommez aucune denrée issue d'un prélèvement dans le milieu naturel (cueillette, chasse ou pêche) ;
- Vous pouvez compléter les actions de nettoyage externes par un nettoyage renforcé de l'intérieur des bâtiments ;
- Limitez la fréquentation des espaces verts et forestiers.

- **Le risque engins résiduels de guerre**

Les deux guerres mondiales ont conduit à l'emploi de munitions de toutes sortes, encore présentes en nombre sur l'ensemble du territoire. Elles représentent un risque, variable selon leur nature, leur état mécanique et leur vieillissement.

Se préparer

En cas de découverte d'un engin résiduel de guerre, respectez ces consignes individuelles de sécurité :

- N'y touchez pas ;
- Ne le déplacez pas ;
- Contactez la police (17) ;
- Alertez la mairie ;
- N'enterrez pas un obus pour vous en débarrasser.

D - Les risques sanitaires

Les risques sanitaires sont les risques qui peuvent affecter la santé de la population du fait notamment d'agents infectieux ou de dysfonctionnement des organisations de soins. Le risque sanitaire dépend de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme. Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.

- **Le risque de pollution atmosphérique**

L'air est plus ou moins contaminé par des polluants gazeux, liquides ou solides d'origine naturelle (émissions par la végétation, les océans, les volcans...) ou produits par les activités humaines (cheminées d'usines, pots d'échappements...).

EN SAVOIR PLUS

Suivre en direct la qualité de l'air : <https://www.airparif.asso.fr/surveiller-la-pollution/la-pollution-en-direct-en-ile-de-France>.

Se préparer

- Se chauffer sobrement
 - Isolez votre logement ;
 - Faites entretenir votre appareil de chauffage bois ou fioul.
- Se déplacer autrement
 - Privilégiez la marche, le vélo et les transports en commun, choisissez le covoiturage ;
 - Pratiquez l'écoconduite (vitesse souple et réduite, usage modéré de la climatisation...) ;
 - Entretenez votre véhicule, vérifiez la pression des pneus.
- **Le risque d'intoxication au monoxyde de carbone**

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant très nocif : il est invisible, inodore et non irritant. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. Chaque année, il est responsable d'une centaine de décès en France.

Ce gaz toxique résulte d'une mauvaise combustion qui peut se dégager des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol). Plus des trois quarts des intoxications ont ainsi lieu pendant la saison de chauffe, d'octobre à mars.

EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Agence régionale de santé Île-de-France : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/>.

Se préparer

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient :

- Avant chaque hiver, de faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- Tous les jours, d'aérer au moins dix minutes, de maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et de ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- De respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- De placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- De ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

En cas d'apparition des symptômes (maux de tête, fatigue, nausées) :

- Aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion ;
- Évacuez les locaux ;
- Appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

• Le risque arboviroses (Dengue-Chikungunya – Zika)

Le moustique *Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de « moustique tigre », est une espèce invasive particulièrement nuisible apparue dans le Sud de la France en 2004 et actuellement installée durablement dans 67 départements français. Très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et les pattes, il peut véhiculer les virus responsables de 300 arboviroses (maladies infectieuses dues à un virus transmis à l'homme par un insecte ou un arachnide) dont la dengue, le Chikungunya et le Zika. Le moustique tigre est considéré comme l'insecte le plus dangereux pour l'Homme.

EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations : <https://sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/surveillance-du-moustique-tigre>

Se préparer

Face au risque d'arboviroses, respectez ces consignes individuelles de sécurité :

Pour limiter les lieux de repos des moustiques adultes, il faut

- Débroussailler, tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres ;
- Ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- Réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) ;
- Entretien des jardins.

Pour détruire les larves et éviter la prolifération, il faut :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (petits détritiques, pneus usagés, encombrants, outils de jardinage laissés à

l'extérieur, déchets végétaux) ;

- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide ;
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières ; regards ; caniveaux et drainages ;
- Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu (bidons d'eau, citernes, bassins etc...).

Pour se protéger des piqûres de moustiques, il faut :

- Porter des vêtements couvrants et amples ;
- Utiliser un répulsif cutané, préférentiellement le matin et en soirée, conseillé par un pharmacien, sur les zones de peau découvertes ;
- Si nécessaire, utiliser des grillages moustiquaires sur les ouvertures ;
- Utiliser des moustiquaires à berceau pour les nouveaux-nés ;
- Utiliser les diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations ;
- Utiliser les serpentins insecticides uniquement en extérieur.



• Focus sur le covid-19

Si apparition d'un risque sanitaire, il convient de respecter les consignes de sécurité ci-dessous :



EN SAVOIR PLUS

Si vous souhaitez en savoir plus sur les risques sanitaires et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site [santepubliquefrance.fr](https://www.santepubliquefrance.fr). Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site du ministère en charge de la santé [solidarites-sante.gouv.fr](https://www.solidarites-sante.gouv.fr).

E - Les risques domestiques et sociétaux

Les risques de la vie courante, dont la défenestration et la noyade, représentent en France une des principales causes de la mortalité évitable. C'est la 1^{ère} cause de mortalité chez les enfants de moins de 12 ans.

• Le risque de noyade

La noyade est une insuffisance respiratoire résultant de la submersion ou de l'immersion en milieu liquide.

EN SAVOIR PLUS

- <https://www.gouvernement.fr/actualite/cet-ete-adoptez-les-bons-reflexes-pour-prevenir-les-noyades>
- <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/baignades>

Se préparer

Face au risque de noyade, respectez ces consignes individuelles de sécurité :

Avant de vous baigner :

- Assurez-vous de votre niveau de pratique et de celui des personnes qui vous accompagnent ;
- Choisissez les zones de baignade surveillées et restez toujours attentifs à vos enfants ;
- Informez-vous sur les conditions de baignade (nature des vagues, courants, marées, dangers naturels, etc.) :
 - Vert : baignade surveillée et absence de danger particulier ;
 - Jaune orangé : baignade dangereuse mais surveillée ;
 - Rouge : baignade interdite.

Pendant la baignade

- Si vous vous baignez seul :
 - Au moindre trouble physique, ne vous baignez pas ;
 - Prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner ;
 - Soyez vigilant tout le temps de la baignade ;
 - Tenez compte de votre forme physique et souvenez-vous qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel qu'en piscine ;
 - Évitez tout comportement à risque, ne consommez pas d'alcool, ne vous exposez pas excessivement au soleil avant la baignade et rentrez progressivement dans l'eau.
- Si vous vous baignez avec des enfants :
 - Restez toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau et baignez-vous en même temps qu'eux ;
 - Désignez un seul adulte responsable de leur surveillance ;
 - S'ils ne savent pas nager, équipez-les de brassards (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à leur taille, leur poids et leur âge ;
 - Méfiez-vous des bouées, matelas, bateaux pneumatiques, bouées sièges qui ne protègent pas de la noyade ;
 - Surveillez vos enfants en permanence.
- Si une personne est en train de se noyer :
 - Alerte les secours ;
 - Sortez la victime de l'eau sans vous mettre en danger ;
 - Ne faites pas vomir la victime ;
 - Couvrez la victime avec une couverture ;
 - Surveillez la victime en attendant l'arrivée des secours ;
 - Si la victime respire mais présente des troubles de la conscience (difficulté à respirer par exemple), la placer en position latérale de sécurité.

• Le risque de défenestration

Chaque année, 250 enfants de moins de 15 ans chutent par la fenêtre et 30 en décèdent :

- 2 fois sur 3, cela se passe en présence d'un adulte ;
- 1 défenestration sur 10 est mortelle ;
- Les enfants et les personnes âgées sont les personnes les plus vulnérables.

Se préparer

Pour limiter le risque :

- Ne jamais mettre de meuble (chaise, table, canapé, etc.) sous une fenêtre ;
- Ne jamais laisser un enfant seul dans une pièce avec les fenêtres ouvertes ;
- Ne jamais laisser un enfant sous la responsabilité d'un autre enfant ou d'un adolescent ;
- Ne jamais laisser un enfant sur un balcon ;
- Ne jamais monter sur une chaise à côté d'une fenêtre ouverte ou sur un balcon, même pour faire les vitres.

Comment réagir en tant que témoin de défenestration :

- Alerte les secours : le 15 ou le 112 ;
- Si cela a lieu sur la voie publique, protégez la zone pour éviter le sur-accident ;
- Si et seulement si, le risque de sur-accident est élevé, déplacez la victime ;
- Si une victime a une hémorragie, effectuez une compression manuelle.

• Le risque d'incendie domestique

70% des incendies meurtriers surviennent la nuit, la fumée surprenant les habitants dans leur sommeil. L'intoxication par la fumée est en effet la première cause de décès. Les fumées toxiques et les gaz chauds qui se dégagent peuvent tuer en quelques minutes.

EN SAVOIR PLUS

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/article/incendies-domestiques>

Se préparer

Pour éviter un incendie :

- Faites ramoner la cheminée et les conduits au moins tous les ans ;
- Ne fumez jamais au lit ;
- Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise ;
- Méfiez-vous de l'huile sur le feu et des grille-pains ;
- N'utilisez jamais d'alcool ou d'essence pour raviver les braises d'un barbecue ou d'un feu de cheminée ;
- Éloignez les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, ampoules électriques, plaques chauffantes...) ;
- Faites entretenir et contrôler régulièrement les installations de gaz et d'électricité ;
- Mettez allumettes et briquets hors de portée des enfants ;
- Ayez chez vous un extincteur.

En cas d'incendie :

- Alertez les secours et donnez les informations adéquates ;
- Alertez les occupants de la maison ou de l'immeuble ;
- Essayez d'éteindre l'incendie avec les moyens en votre possession ;

- Évacuez la maison et rendez-vous sur le lieu de rassemblement prévu ;
- Assurez-vous qu'il ne manque personne et que les locaux ont été complètement évacués ;
- Gardez votre calme et, une fois en sécurité, appelez les pompiers (18 ou 112 sur le portable) ;
- Ne jetez pas d'eau sur de l'huile en feu ;
- Touchez la porte avant de tenter de l'ouvrir et si elle est chaude, sortir par une autre issue si vous le pouvez. Une porte chaude peut signifier que le feu est de l'autre côté ;
- Rampez sous la fumée et restez près du sol jusqu'à un lieu sûr si la pièce est remplie de fumée ;
- Ne bravez pas la fumée, par exemple dans la cage d'escalier ;
- Ne prenez pas l'ascenseur.

En cas d'incendie :

- Si vous êtes près de la sortie ou à un étage inférieur au feu, sortez ;
- Si vous êtes à un étage supérieur à celui où il y a le feu, ou sur le même palier, restez sur place et adoptez les mesures suivantes :

- Fermez les portes ;
- Si la fumée commence à passer sous la porte, arrosez la porte, colmatez-la avec des linges mouillés ;
- Attendez les secours en vous manifestant à une fenêtre ;
- Si la fumée envahit la pièce, rampez au sol sous les fumées et couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir humide.

En cas de feu sur une personne :

- Si le feu est sur vous, roulez-vous par terre ;
- Si vous voyez le feu sur une personne, roulez-la dans une couverture ou un manteau non synthétique ou couvrez-la ;
- N'essayez pas d'enlever des vêtements brûlés, ils collent à la peau ;

- Le plus tôt possible arrosez la victime pour refroidir les éventuelles brûlures

• La menace terroriste

La France définit le terrorisme, dans son Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 comme « un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques ».

Le terrorisme est largement répandu à travers le monde et prend des formes diverses. Son évolution constante le rend particulièrement difficile à appréhender.

De façon générale, en étant attentif à son environnement, tout citoyen peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant représenter une menace. Si vous avez des doutes sur une accumulation de signaux, parlez-en à vos proches ou aux personnes responsables de la sécurité du lieu où vous vous trouvez. Si ces discussions ne vous permettent pas de lever le doute, appelez le 17 ou le 112.

Le plan Vigipirate

Le plan Vigipirate est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste. Il a été créé par le gouvernement français pour sensibiliser, préparer et mieux protéger la population. Il est fait pour sécuriser le pays et il s'adapte en fonction des situations. Il existe 3 niveaux :

Le niveau « Vigilance »

C'est la posture permanente de sécurité et la mise en œuvre de mesures toujours actives de sécurité.

Le niveau « Sécurité renforcée - risque attentat »

Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée et concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.

Les mesures permanentes de sécurité sont renforcées par des mesures additionnelles.

Le niveau « Urgence attentat »

Il peut être mis en place en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat et concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique.

Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

En cas de menace

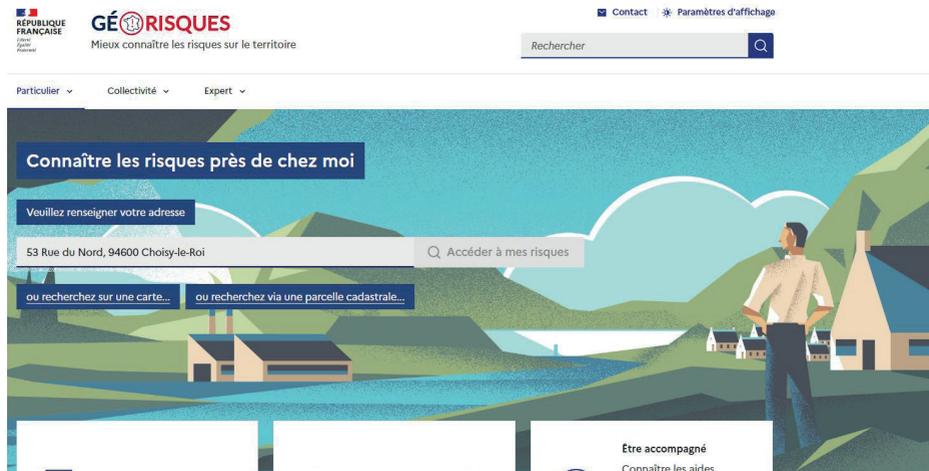
- Localisez le danger pour vous en éloigner.
- Cachez-vous (enfermez-vous et barricadez-vous).
- Alertez et obéissez aux forces de l'ordre (dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112)
- A tout moment, et surtout en situation de crise, ne diffusez pas de fausses informations ou de rumeurs sur les réseaux sociaux.

EN SAVOIR PLUS

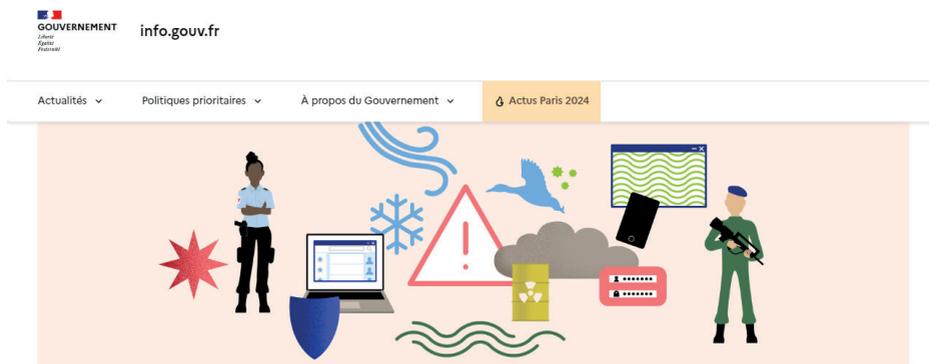
www.gouvernement.fr/risques/le-plan-vigipirate

POUR ALLER PLUS LOIN

L'État met à disposition deux plateformes contenant des ressources sur les risques majeurs :



- Géorisques est une plateforme pour informer et sensibiliser le grand public sur les risques naturels et technologiques présents sur l'ensemble du territoire national.



- Le site internet [gouvernement.fr/risques](https://www.gouvernement.fr/risques) recense l'ensemble des risques à l'échelle du territoire.



NUMÉROS UTILES

Pour tout renseignement :

Ville de Saint-Mandé

10, place Charles Digeon - 94160 Saint-Mandé

- Accueil Mairie : 01 49 57 78 00
- Police Municipale de Saint-Mandé : 01 49 57 78 39
- CCAS de Saint-Mandé : 01 49 57 78 50
- Site internet : <https://www.saintmande.fr>
- Mail : contact@mairie-saint-mande.fr

Préfecture du Val-de-Marne :

- 01 49 56 60 00
- <https://www.val-de-marne.gouv.fr>

Site internet Géorisques :

- <https://www.georisques.gouv.fr>



En cas d'urgence :

- 18 : Pompiers
 - 17 : Police Nationale
 - 15 : Samu
 - 112 : numéro d'appel d'urgence européen unique gratuit
 - 114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (contact par fax ou SMS seulement).
- Soyez le plus précis possible dans vos renseignements et ne raccrochez pas avant d'y être autorisé.



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO